

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 9 octobre 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**EPPS 002-488/14/CC**

**■ Paiement de la Cotisation Annuelle 2014 à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)**

**DPEECVS 14/11916/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) a été créée en 2010 selon les statuts d'une association (Loi 1901). Elle résulte de la fusion de l'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public (UPFPF) et de la Fédération Nationale des Services Funéraires Publics (FNSFP).

L'Union du Pole Funéraire Public regroupe la plupart des responsables de services funéraires. Ses missions sont les suivants :

- Mettre en commun l'expérience et le savoir-faire de ses adhérents,
- Faire valoir l'éthique du service public funéraire,
- Défendre les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de la profession, tant au niveau national qu'europpéen,
- Organiser la promotion et la représentativité de ses adhérents,
- Regrouper les moyens et les actions pour une gestion optimisée des services,
- Assurer une veille juridique.

Reconnue désormais comme interlocuteur essentiel auprès des pouvoirs publics et de la profession, l'Union du Pôle Funéraire Public s'affirme depuis sa création comme un partenaire fédérateur et dynamique basant ses actions sur le partage des savoirs faire et des expertises intégrées au réseau.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adhéré à l'Union du Pôle Funéraire Public en 2010.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EPPS 003-2186/10/CC du 28 juin 2010 portant à l'approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fait partie de l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) depuis 2010,

**Signé le 9 Octobre 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

- Qu'il est utile pour la Communauté urbaine de pouvoir bénéficier d'un partage des savoirs faire et des expertises au niveau funéraire,
- Que cette adhésion entraîne le versement d'une cotisation annuelle de 470 euros pour l'année 2014.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

En approuvé le paiement à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) de la cotisation annelle pour l'année 2014 qui s'élève à 470 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe «Crématorium » 2014 de la Communauté Urbaine – Nature 6281 – Sous Politique F220.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Equipements communautaires,  
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Equipements d'intérêt communautaire,  
patrimoine foncier, protection et sécurité des  
espaces communautaires

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER